CAHIER DES CHARGES : COPEAUX DE RABOTAGE

**1. ESSENCES**

**1.1.** Résineux : pin maritime et autres pins, sapins, épicéas, douglas.

**1.2.** Feuillus tendres clairs et sans tanins

**2. GRANULOMETRIE**

**2.1. Teneur en sciure**

Les copeaux de rabotage doivent être séparés des sciures. La teneur en sciure, c’est-à-dire la quantité de produit, passant à travers un tamis de maille carrée de
1,25 mm x 1,25 mm, sera régulièrement contrôlée.

**2.2. Epaisseur**

L’épaisseur des copeaux doit être inférieure à 0,5 mm.

**3. QUALITE**

**3.1.** Bois sain, exclusion des bois altérés, échauffés et pourris.

**3.2.** Corps étrangers (sables, cailloux, graviers, verres, objets métalliques
 et plastiques de toutes sortes, chiffons, papiers métallisés, éclats de bois et
 chutes de planches ou de rondins, etc...) : exclus.

**4. STOCKAGE ET TRANSPORT**

Les zones de stockage chez le sous-contractant (1) doivent être propres, de préférence couvertes et cimentées.

Les moyens de transport utilisés (semi-remorques, camions, bennes) doivent être bâchés. Ils doivent avoir été nettoyés avant chargement.

Les camions livrant des copeaux de rabotage doivent être soit autonomes pour le déchargement (conteneurs basculant ou bennes mobile) soit équipés pour le déchargement par l’arrière au pont basculant de l’usine Egger-Rol.

Ce déchargement est sous la responsabilité du transporteur.

**5. CONTESTATIONS**

En cas de non-conformité à ce cahier des charges, EGGER-ROL se réserve le droit :

 - de refuser la livraison ;

 - de faire exécuter un tri du chargement à la charge du sous-contractant (1);

 - d’appliquer un abattement proportionnel sur le poids du chargement ;

 - d’imputer à la charge du sous-contractant (1) les dégâts éventuels
 occasionnés à notre matériel par des corps étrangers.

**6. MODALITES DE RECEPTION**

**Les chauffeurs sont tenus de :**

* présenter à l’opérateur de pesée un ticket « Autorisation de livraison » correspondant au produit et en date de validité à la date de livraison vérifiée auprès du transporteur
* d’indiquer la nature spécifique du produit livré
* le nom et l’adresse du fournisseur
* le lieu de chargement Initial
* de signer les documents de prise de connaissance du protocole sécurité
* de respecter les consignes de circulation à l’intérieur de l’usine
* d’être équipés d’un gilet et de chaussures de sécurité
* de ne pas fumer dans l’enceinte du site
* de débâcher le chargement avant de se présenter au poste de contrôle
* de ne procéder au déchargement qu’après autorisation du Contrôleur bois

Les chargements sont pesés en 2 opérations: en charge et à vide.

Horaires de livraisons :

 Du lundi au Jeudi : de 5 H 00 à 18 H 30

 Le Vendredi : de 5 H 00 à 17 H 30